

## Résolution de l'assemblée générale de l'AVEM-SSP du 23 janvier 2012

Considérant les éléments suivants :

- Fin 2011, les associations AVCEM et SCMV, dont les délégations ont négocié durant plusieurs années le texte de la CCT, ont refusé de ratifier la convention collective de travail. Elles ont de ce fait balayé leur propre travail.
- Le Règlement d'application de la LEM (RLEM), document important en ce sens qu'il définit les critères de formation et d'expérience obligatoires pour les professeurs des écoles de musique est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 sans que l'AVEM-SSP ne soit consultée ou même informée. Or, le contenu actuel pose de nombreuses questions et n'emporte pas notre adhésion.
- L'AVEM-SSP a envoyé un courrier à l'AVCEM ainsi qu'à Anne-Catherine Lyon pour connaître leur position. Le DFJC indique qu'il n'était pas dans son intention de nous mettre à l'écart, mais reconnaît avoir des contacts réguliers, informels, avec les faïtières patronales. L'AVCEM, si elle reconnaît bien des problèmes de communication, ne semble pas en mesure pour l'instant de fédérer les écoles de musique autour du projet CCT.

Dans ce contexte, il est urgent que les enseignant-e-s de musique du canton de Vaud se mobilisent afin de faire signer la convention collective par les faïtières patronales. Réunie d'urgence en assemblée générale, l'AVEM-SSP décide des démarches suivantes:

- Un entretien avec la Cheffe du Département est sollicité sans délai pour demander garantie que les enseignant-e-s, par la voix de l'AVEM-SSP, soient consulté-e-s et entendu-e-s dans le processus de mise en application de la LEM qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ainsi que dans tout ce qui touche aux conditions de travail des enseignant-e-s
- Un entretien avec les représentants des faïtières patronales est demandé sans délai, afin que les raisons de la non ratification de la CCT soient clairement exposées
- Une pétition est lancée immédiatement et sera ensuite transmise aux acteurs susmentionnés
- Toutes les actions parlementaires et politiques appuyant nos démarches sont encouragées et soutenues

L'assemblée générale de l'AVEM-SSP décide que si d'ici le 15 février prochain, aucun signe d'ouverture significatif n'a été donné ni par les faïtières patronales, ni par le Département, malgré les démarches entreprises par le comité de l'AVEM-SSP, des moyens de lutte seront entrepris.

**C'est maintenant que se joue notre avenir. Soyons uni-e-s pour défendre une véritable amélioration de nos conditions de travail !!**